

Chers parents,

Les activités extra scolaires proposées par le Collège Protestant Français sont pratiquées en dehors des heures d'école et ont des objectifs à la fois éducatifs et ludiques. Ils font l'objet pour chaque animation d'un projet annuel et donneront lieu en fin d'année à une manifestation (tournoi, spectacle, exposition, etc....) à laquelle vous serez conviés.

[Cliquer ici pour consulter le tableau des activités](#)

DÉBUT DES ACTIVITÉS : 07 NOVEMBRE 2022 - FIN DES ACTIVITÉS : 18 JUIN 2023

INSCRIPTIONS :

- 1 - L'inscription aux activités extra scolaires se fera en ligne du lundi 31 octobre à 10h au mardi 1er novembre 2022 à 16h à l'adresse suivante : <http://www.cpf.edu.lb/enligne/cpf/login.html> L'identifiant et le code d'accès sont les mêmes que pour les facturations. Toute modification reste possible durant ces dates.
- 2 - Le nombre de places est limité selon les activités. La priorité est donnée aux premiers inscrits. Il se peut que l'inscription soit sur liste d'attente. Dans ce cas, votre enfant ne devra pas se présenter le premier jour des activités à moins que vous ne soyez avisés du contraire.
- 3 - Les élèves devront, lors de la première séance, se regrouper dans le jardin, devant les classes de CE2, où des informations précises concernant leur activité leur seront données.
- 4 - Les familles devront informer notre transporteur Eido (tél : 01 736215 ou 03 767796) des absences régulières de leurs enfants suite à leurs inscriptions aux activités.

MODALITES DE PAIEMENT :

Les paiements auront lieu les mercredi 23, jeudi 24 et vendredi 25 novembre 2022 à la comptabilité du CPF de 8h00 à 14h00. Les factures seront en ligne à partir du lundi 21 novembre 2022.

La participation des familles est de **USD 200** par activité et par élève pour l'année scolaire.

Les activités 'Chorale Collège', 'Formation Instrumentale', et 'Orchestre du CPF' sont **gratuites**.

CONDITIONS GÉNÉRALES :

- 1 - Les clubs ne peuvent démarrer et perdurer que si le nombre d'inscrits est suffisant.
- 2 - Les clubs se déroulent en dehors des heures de cours.
- 3 - Nous rappelons que l'accès au CPF après les cours n'est autorisé qu'aux élèves **inscrits** à un club. Ce qui signifie qu'aucun frère, ou sœur, ou ami ne pourra attendre son camarade dans l'établissement.
- 4 - Les clubs n'ont lieu que durant les jours ouvrables. (Voir calendrier officiel sur le site.)
- 5 - Les élèves ne sont sous la responsabilité de l'établissement que pendant l'heure de l'activité.

PRÉSENCES/ABSENCES :

A chaque séance l'appel sera fait par les responsables. Toute absence devra être justifiée par mél à l'adresse suivante : loubna.marrouche@cpf.edu.lb.

Pour toute information complémentaire, merci d'appeler le numéro suivant : 71 172712.

Cordialement

O. Gautier
Provisieur